

La Source - Association d'Éducation Nouvelle

Relevé de Décisions et d'Information suite au CA du 9 octobre 2025

La composition du Conseil d'Administration de La Source AEN fait désormais l'objet d'un document distinct.

Présents le 9 octobre 2025 : Tatiana Consiglio, Véronique Hémar, Gilles Gozlan, Olivier Deburaux (Président de l'APE), Federica De Groote, Isabelle Carisey-Perré (Présidente de l'AEN), Dany Cohen (Présidente de l'AFAS), Firouzeh Jallaud, Cécile Hallier Barbe, Aude Landais, Antoine Pénicaud, Françoise Vainqueur (Trésorière de l'AEN), Léonard de Chaisemartin, Camille Jouvet

Excusés le 9 octobre 2025 : Milène Cassier, Béatrice Mahak, Ingrid Leclercq, Armelle Delorme, Chloé Ducharme, Timothé Rigaud, Pierre Gentilhomme

Ordre du jour

- Validation du compte rendu du CA de La Source AEN du 10/06/2025 et du RDI associé (cf PJ)
- Rentrée 2025-2026 :
 - * fin des travaux de l'été
 - * recrutement, évolution des effectifs, impact financier
 - * défections tardives : réflexion sur des frais de dossier et le montant des acomptes
 - * voyages de l'année
- Présentation, discussion et validation des propositions de la Commission "Nouveaux espaces"
- Groupe de réflexion sur les voyages internationaux : avancement
- Information sur la désignation des "bénéficiaires effectifs" de l'Association d'Éducation Nouvelle La Source
- Information sur les réflexions entamées par le Bureau sur la communication entre l'école, l'APE, l'AEN, l'AFAS, l'utilisation d'École Directe, la "web App" de l'APE

Véronique Hémar, nouvelle directrice du Niveau 1, participe à son premier conseil d'administration.

Validation du compte rendu du CA du 10/06/2024

Pas de remarque ni demande de modification. Le PV adressé avec la convocation est validé.

Rentrée 2025-2026

* fin des travaux de l'été

Les travaux prévus cet été ont pris un peu de retard pour cause météorologique.

La suite des travaux aura lieu pendant les vacances de la Toussaint : élévateur à l'accueil et pose des panneaux photovoltaïques.

* recrutement, évolution des effectifs, impact financier

Aux niveaux 2 & 3, l'équipe est au complet. Un seul nouvel enseignant en histoire-géographie : Gauthier Menuet qui intervient au niveau 3.

Le recrutement en seconde a été plus compliqué que les années précédentes. 40 des 80 élèves de 3ème en 2024-2025 sont partis. Il y a 19 nouveaux. Les années précédentes, les départs entre 3^{ème} et 2nd étaient de l'ordre de 25. Au niveau 1, Véronique Hémar (directrice du niveau 1) souligne que la passation entre elle et Yves Herbel s'est très bien passée. L'équipe est très investie, les parents sont partenaires, ce qui est très positif. A la rentrée, 269 élèves. L'an dernier, il y avait 277 élèves. L'effectif « idéal » est de 272 élèves. En maternelle, il y a eu 2 défections la semaine de pré-rentrée, une après la rentrée et une en CP.

* défections tardives : réflexion sur des frais de dossier et le montant des acomptes

Les défections tardives tiennent à de plus en plus de clientélisme de la part des parents, à la baisse démographique. Les parents passent d'une école à l'autre bien que les projets soient différents.

Les défections induisent une perte financière. L'école ne gère pas de liste d'attente dans le sens où elle ne rappelle pas de famille après la rentrée.

Sur l'aspect financier, sur proposition de la direction, le CA débat d'introduire des frais de dossier de 50€ pour toute inscription ou réinscription. Afin que cela ne soit pas un frein pour des familles modestes, la mention suivante sera ajoutée dans le dossier :

« Les frais de dossier ne doivent pas être un frein à votre démarche. N'hésitez pas à nous contacter ».

La proposition est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des présents (les directrices ne participent pas au vote).

Le CA débat des montants des acomptes qui sont actuellement demandés lors des inscriptions ou réinscriptions : 200€ pour le niveau 1 et 500€ pour les niveaux 2 & 3 qui ne semblent pas dissuasifs. D'autres établissements pratiquent des montants plus élevés, jusqu'au montant d'un trimestre de scolarité, cet acompte n'étant pas restitué en cas de renoncement après la confirmation de l'inscription.

Cet acompte est ensuite déduit des frais de scolarité.

La proposition d'uniformiser le montant de l'acompte à 500€ quel que soit le niveau de l'élève à inscrire ou à réinscrire est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des présents (les directrices ne participent pas au vote). Ce montant pourra être réglé en plusieurs fois pour les familles inscrivant ou réinscrivant plusieurs enfants et qui n'auraient pas la possibilité de le régler en une seule fois. La mention suivante sera ajoutée dans le dossier :

« Le montant de l'acompte ne doit pas être un frein à l'inscription de votre enfant. N'hésitez pas à nous contacter ». Ce montant ne sera probablement pas dissuasif pour certaines familles mais il permettra de limiter la perte financière le cas échéant.

Présentation, discussion et validation des propositions de la Commission "Nouveaux espaces"

Les propositions présentées dans le document joint à la convocation sont adoptées.

Groupe de réflexion sur les voyages internationaux : avancement

Olivier Deburaux (président de l'APE) informe que la date limite pour l'accréditation Erasmus est le 18 octobre. Les personnes volontaires pour participer à ce groupe de réflexion (3 professeurs, 1 représentant pour l'AFAS et 1 pour l'APE) se réuniront prochainement.

Information sur la désignation des "bénéficiaires effectifs" de l'Association d'Éducation Nouvelle

La notion de « bénéficiaire effectif » provient d'une loi promulguée en avril 2024, généralisant un concept du secteur marchand. Dans ce contexte, le bénéficiaire effectif est la (ou les) personne(s) détenant un pourcentage de titres ou de pouvoirs supérieur à 25%.

Dans les associations, pas de capital social, pas de recherche de bénéfice ; normalement, on doit se référer aux statuts qui, pour nous, reflètent une gestion collégiale.

D'après la Commissaire aux Comptes, le bénéficiaire effectif est le président de l'association.

Françoise Vainqueur (trésorière de l'AEN) souhaite que l'AEN ne se trouve pas en infraction. Elle suggère que tout ou partie des membres du bureau soit désignée comme bénéficiaires effectifs et que cela soit entériné au moment de l'Assemblée Générale.

Information sur les réflexions entamées par le Bureau sur la communication entre l'école, l'APE, l'AEN, l'AFAS, l'utilisation d'École Directe, la "web App" de l'APE

Une réunion a eu lieu le 8 octobre 2025. Le sujet de cette réunion était l'usage d'École Directe (ED) par l'APE. La direction a consulté le SNCEEL (Syndicat National des Chefs d'Établissement d'Enseignement Libre) dont l'école est adhérente : « Ecole Directe » est un outil propre à l'école ; c'est la direction qui accorde « l'hébergement » de l'APE.

Actuellement, l'école communique à l'APE les adresses de messagerie des familles alors que leur accord n'est pas demandé. A ajouter dans les dossiers d'inscription.

La décision prise au cours de cette réunion est la suivante :

« Mise en place d'un processus de validation : chaque communication APE diffusée via ED (mail ou post-it) est relue et validée par l'école (Isabelle Bruna, Tatiana Consiglio, Véronique Hemar).

retenue à titre expérimental pour les prochains mois. Un point sera fait ultérieurement afin d'évaluer la pertinence de ce fonctionnement et, si besoin, d'envisager des ajustements.

L'APE s'engage à n'utiliser ED que pour les communications liées à des actions conjointes avec l'école ou ayant lieu dans l'établissement (ex. cafés de rentrée, collecte de jouets, Lundis des parents, etc.).

Afin d'améliorer la lisibilité, chaque message portera un objet explicite du type "L'APE vous informe". »

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un administrateur pour toute question ou demande de précision.